

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mercredi Vingt-deux du mois de Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme France-Enna URBINO – MM. Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM. Stéphane URIE (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Yane BEZIAT (excusée ; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – M. Lucas ALBERI (a été déconnecté définitivement) – Mme Maguy BORDELAIS (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**AIDE EXCEPTIONNELLE
ACCORDEE A MADAME
MARINE MALICIEUX SOUS
FORME DE BON-CADEAU
SUITE A LA NAISSANCE
INEDITE DE SON FILS AU
GOSIER**

CM-2021-7S-DAJ-88

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de madame Marine MALICIEUX, jeune administrée de la ville du Gosier, qui a sollicité la municipalité pour un accompagnement, suite à la naissance insolite de son enfant sur le territoire de la Commune ;

Considérant la situation exceptionnelle de cette naissance ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner ses administrés, dans le cadre de sa politique sociale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'allouer une aide exceptionnelle à madame Marine MALICIEUX, sous forme de bon cadeau d'une valeur de cent cinquante euros (150 €), à utiliser dans une boutique spécialisée en puériculture en Guadeloupe.
- Article 2 :** D'approuver la dépense engagée à cet effet, et de l'imputer au chapitre 67 "charges exceptionnelles" du budget de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

0 5 JAN. 2022

Et publication ou notification le

0 5 JAN. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2021

Pour extrait certifié conforme



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aide exceptionnelle accordée à Madame Marine MALICIEUX sous forme de bon-cadeau suite à la naissance de son fils au Gosier

Date de transmission de l'acte : 05/01/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2022

Numéro de l'acte : CM20217SDAJ88 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20211222-CM20217SDAJ88-DE

Date de décision : 22/12/2021

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres